

Question écrite de M. Pierre Maudet, du 3 décembre 2003: «Installations extérieures de sécurité de la piscine de Varembe».

Le bassin principal de la piscine de Varembe s'ouvre sur une terrasse externe de plain-pied. Des escaliers permettent l'accès à la buvette de la piscine, située au niveau supérieur droit en sortant sur cette terrasse.

Malheureusement, si deux escaliers sont prévus pour atteindre le niveau de la buvette, seul l'un d'eux, le plus éloigné de l'accès à la buvette, est équipé d'une balustrade. De plus, cette balustrade n'est pas adéquate pour les enfants, puisqu'elle est perchée à peu près à 1 mètre de hauteur.

Je m'étonne que l'on n'ait pas prévu une deuxième balustrade, sur l'accès plus proche de la buvette (en fait, sur son accès le plus naturel), et munie d'une deuxième rambarde à la hauteur d'un enfant en âge de monter seul un escalier.

Je pose donc la question suivante: quand les services municipaux compétents comptent-ils corriger cet oubli manifeste qui porte préjudice à la sécurité des personnes âgées et des enfants usagers de la piscine?